

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN peuple- Un but – Une foi



Ministère de l'Economie et des Finances

Cellule de Suivi du programme de lutte contre la pauvreté

(CSPLP / MEF)

RAPPORT FINAL DU SOUS - GROUPE
REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE AU
SENEGAL

Réalisé par : M. Kally NIANG

Sociologue-Consultant

Juillet 2008

TABLE DES MATIERES

Liste des acronymes.....	2
Résumé exécutif.....	4
Contexte et justification.....	6
1. Objectif.....	8
Objectif global.....	8
Objectifs spécifiques.....	8
2. Méthodologie.....	8
Place du suivi évaluation dans la stratégie de prévention des risques de catastrophe.....	8
Outils de suivi évaluation dans la RRC.....	8
3. Déroulement du processus de suivi évaluation.....	9
4. Analyse situationnelle des risques de catastrophe.....	9
Risque et exposition au risque.....	9
5.1. A/. Les facteurs de basculement des populations vulnérables dans la pauvreté.....	10
5.1. B. / Qu'est ce qu'une catastrophe ?.....	14
5.2 Mécanismes de gestion des risques.....	15
5.2.1 Gestion du risque à priori.....	15
5.2.2 Gestion du risque à posteriori.....	15
5.3 Atouts et contraintes des principaux acteurs dans la gestion des risque de catastrophe.....	16
5.3.1 Les populations.....	17
5.3.2 Les acteurs étatiques.....	17
5.3.3 Les ONG.....	27
5.3.4 Les organisations internationales et les bailleurs de fonds.....	31
5.3.5 Les médias.....	32
6. Contraintes et limites des actions.....	33
7. Perspective d'évolution et recommandations 2009.....	34
8. Analyse de la programmation et de l'exécution 2007 des projets du PAP.....	35
9. Niveau de mise en œuvre des actions dans la matrice des mesures.....	39
10. Plan de travail 2008 du projet RRC.....	42
11. Remarques et enseignements tirés.....	50
12. Résultats et réussites.....	52
13. Défis futurs et priorités dans la stratégie RRC.....	52
14. Enjeux et perspectives de la RRC.....	54
14.1 Perception des acteurs sur les enjeux de la RRC.....	54
14.2 Contributions et initiatives des différents acteurs dans la RRC.....	54
15 Les attentes des différents acteurs par rapport au projet de plateforme.....	56

16 Contraintes et limites des initiatives et actions de RRC.....	57
17. Recommandations.....	57
Conclusion.....	59
Annexe.1 : Quelques indicateurs complémentaires	61

LISTE DES ACRONYMES

BCI	Budget de Consolidation d'Investissement
CNP	Conseil National du Patronat
CNSC	Conseil National de sécurité civile
DPC	Direction de la protection Civile
DRSP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EIA	Entretien Individuel Approfondi
EM.AT	Emergency data base
ERP	Etablissements recevant du Public
FSCA	Fonds de Sécurité du Crédit Agricole
IEC	Information Education Communication
IGH	Immeuble de grande Hauteur
OCHA	Bureau de coordination des affaires humanitaires des nations unies
ONU	Organisation des Nations Unies
ORSEC	Organisation des Secours en cas de Catastrophe
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PNASA	Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PNDL	Plan National de Développement Local
POI	Plan d'Opération Interne
PRI	Politique de Redéploiement Industriel
RRC	Réduction des Risques de Catastrophe
SAP	Système d'alerte Précoce
SAR	Société Africaine de Raffinage
SIPC	Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SNRC	Stratégie Nationale de Réduction des Catastrophe
USE	Union pour la Solidarité et l'Entre aide

RESUME EXECUTIF

L'objectif majeur est de créer les conditions nécessaires, au développement de la culture de prévention et de réduction des risques majeurs de catastrophes à tous les niveaux, et la promotion de l'intégration de la prévention et de la réduction des risques majeurs de catastrophes dans les politiques de développement durable, de bonne gouvernance et de lutte contre la pauvreté. Il s'agit également de mettre en place des filets de sécurité pour éviter le basculement de populations quand interviendront des chocs et risques liés aux différents aléas. Les actions prioritaires retenues dans la matrice des mesures du DSRPII tournent autour (i) de la mise en place du plan de communication, de formation et de mobilisation sociale, (ii) la mise en place d'une plateforme nationale de réduction des risques et catastrophes, et mise en place d'une autorité nationale chargée de la protection civile, (iii) de la mise en œuvre d'un programme de maîtrise des accidents industriels et de prévention et de gestion des inondations.

Les projets et les programmes sont à l'état de formulation ou d'études depuis août 2007. Dans les différents objectifs prioritaires inscrits dans le PAP, seul celui de la maîtrise des accidents industriels et des inondations a connu un début d'exécution. En revanche, le processus de formulation du programme National de Réduction des Risques Majeurs est en cours. Ce projet financé par le gouvernement du Sénégal et le PNUD, sur la base d'une approche basée sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), participative et inclusive, a conduit la planification de l'exercice 2007. Du fait de la spécificité de la problématique, de la nouveauté des thématiques abordées et du cadre institutionnel à façonner, le « Projet d'Appui au Programme National de Réduction des Risques Majeurs et Gestion des Catastrophes Naturelles dans le contexte de Réduction de la Pauvreté » a travaillé pour mettre en place le dispositif programmatique pour favoriser l'émergence. Des activités phares sont réalisées. Il s'agit de l'analyse de la plateforme nationale de Réduction des Risques de Catastrophes dont le décret portant sa création a été signé par le Président de la République le 04 Mars 2008, une analyse institutionnelle de la plateforme nationale de Réduction des Risques a été réalisée sous le double prisme de l'approche SOWT (force, faiblesse, contrainte et opportunités) et sur l'approche comparative pays (Sénégal et Madagascar), un travail approfondi pour la mise en place d'une base de données Réduction des Risques est réalisé pour alimenter le Système d'Alerte en cours de formulation, le plan de contingence national, l'actualisation du cadre juridique et réglementaire régissant le secteur.

Dans cette composante, la couverture des risques agricoles qui est fondamentale dans la mise en place de filets de sécurité dans le secteur de l'agriculture qui regroupe 70% de la

population, une étude prospective portant sur l'articulation entre changement climatique et risques agro-sylvo-pastoraux est en cours. Il en est de même du programme de mise en place du plan de communication et de mobilisation sociale qui est un préalable au renforcement de la capacité de réponses des différents acteurs (Etat, populations, collectivités locales etc.) aux chocs et risques.

La Direction de la Protection Civile (DPC) assure l'ancrage institutionnel du projet et envisage de mettre sur pied un fonds d'urgence pour la réduction des risques de catastrophe. Le conseil supérieur de la protection civile assure un plaidoyer pour un renforcement des capacités des comités régionaux et auxiliaires de protection civile.

Le fonds de solidarité nationale et le commissariat à la sécurité alimentaire, mènent des actions conjointes sur toute l'étendue du territoire. Il en est de même pour le fonds de calamité et le fonds national d'assurance agricole mis en place dans le cadre de l'appui aux sinistrés.

Aussi, dans le cadre de la recherche de moyens pour faciliter la prévention des aléas climatiques qui affectent le développement du Sénégal et la sécurité alimentaire de sa population, des financements ont été trouvés avec l'appui des bailleurs pour permettre le démarrage du projet régional "Suivi de la Vulnérabilité au Sahel", exécuté en collaboration avec le Centre Régional AGRHYMET. Ce projet qui contribue à renforcer les capacités de la Direction de la Météorologie Nationale du Ministère des Transports Terrestres et des Transports Aériens de mettre en place des outils en vue du suivi météorologique des cultures et de l'identification des zones à risque de catastrophe naturelle. Les services de la météorologie disposent de stations et de plusieurs applications dans le domaine maritime, agricole, aéronautique avec des informations grand public et spécialisées (non diffusées) ; Plusieurs outils de communication sont disponibles et le service de la météo élabore un bulletin d'alerte destiné aux autorités spécialisées.

Le CONGAD mobilise des ressources matérielles et financières pour des actions humanitaires et organise des campagnes de sensibilisation centrées sur des risques spécifiques de catastrophes.

Nous pouvons également noter l'implication d'ONG actives dans la RRC, et qui ont intégré un certain nombre de dispositions spécifiques relatives à l'identification des risques, à l'analyse des effets des risques, sur la sensibilisation des populations selon les dangers et les mesures à adopter, sur la préparation et à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie d'intervention.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les risques de catastrophes constituent un phénomène courant et récurrent dans l'histoire de l'humanité. En effet, les institutions internationales se sont accordées sur le fait que la réduction des risques de catastrophe doit constituer un domaine d'action majeur des politiques de développement. A ce titre, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a initié la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles prolongée depuis 2000 par la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (SIPC). L'exacerbation des conséquences des catastrophes est due à deux facteurs majeurs : les changements climatiques (pour l'augmentation en l'occurrence des phénomènes) et l'expansion urbaine, conséquence de la croissance démographique (pour l'augmentation des personnes affectées par les phénomènes). Au delà des statistiques, il apparaît que les catastrophes ont un impact majeur sur le développement. Dans certains cas, une catastrophe peut remettre en cause le processus de développement et effacer des années d'efforts, faisant basculer les populations dans la pauvreté. Mais, malgré la croissance des coûts liés aux catastrophes naturelles, ce n'est que très progressivement que se mettent en œuvre les orientations prises et, en particulier, la Stratégie de Yokohama pour faire face aux catastrophes. L'implication des Etats dans la prévention des risques reste à ce jour très inégale. Une nouvelle approche de la gestion des risques apparaît peu à peu, accordant un rôle plus important à la prévention.

Depuis une décennie, le Sénégal est exposé à de nombreuses catastrophes notamment :

- l'explosion d'une citerne d'ammoniac à la Sonacos de Bel Air, à Dakar, avec un bilan de 30 morts et une centaine de blessés (1992);
- des incendies dans les marchés (près de trente marchés ont été la proie des flammes, entre 1993 et 2005 avec des milliards de pertes sur les biens des commerçants) ;
- l'érosion côtière qui touche Dakar, Rufisque, Mbour, Joal, Saint-Louis, des Iles du Saloum et de la Casamance ;
- les inondations qui affectent chaque année plusieurs localités du pays, avec des dégâts importants sur les personnes et les biens et dans certains cas, des pertes de vies humaines (50.300 personnes sinistrées en 2003 et 200.000 personnes en 2004 et plus de 20.000 maisons effondrées ou inondées, ayant entraîné un programme de relogement des sinistrés sur le site de Keur Massar) ;

- les invasions acridiennes de 1988 et 2004 qui ont concerné des milliers d'hectares de cultures et des dégâts considérables sur les cultures.

En l'absence de mesures nouvelles fixant les objectifs de réduction des risques de catastrophes, non seulement les catastrophes se poursuivront pour s'attaquer aux vies humaines, aux biens et à l'environnement mais encore elles affecteront le développement économique et social du pays dans son ensemble. C'est ainsi que dans le cadre des engagements internationaux pour le développement notamment le «Cadre d'Action de Hyogo 2005-2015, pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes» adopté par 168 États lors de la deuxième Conférence Mondiale pour la Réduction des Désastres à Kobe, Japon, ainsi que le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg adopté à l'issue du Sommet mondial pour le développement durable du 26 août au 4 septembre 2002, le gouvernement sénégalais a mis en place une stratégie nationale de réduction de la pauvreté dont l'un des axes fondamentaux (Axe 3 du DSRP II) est la protection sociale et la gestion des risques de catastrophes. Cette intégration de la prévention des risques de catastrophes dans la Stratégie nationale de développement marque une volonté politique de considérer les risques naturels comme une composante du développement durable. Ainsi, la lutte contre la pauvreté s'exprime notamment par le renforcement de la capacité des populations face aux risques et l'augmentation de l'accès aux instruments de gestion des risques et aux systèmes de protection sociale. Elle se traduit par le fait que non seulement toute activité de développement doit veiller à ne pas accroître le risque, mais elle doit de préférence participer à la réduction de ce risque.

En effet, dans les options de développement du pays tels que déclinées dans le DSRP, la protection sociale et la gestion des risques de catastrophes est une perspective de réponse structurelle aux défis majeurs de croissance et de réduction de la pauvreté et a pour vocation de servir de catalyseur pour la poursuite de différents objectifs nationaux de développement notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement, de la mobilité, de la responsabilisation des acteurs du secteur privé, de la société civile etc.

C'est pour cette raison que le groupe de travail ayant en charge le suivi de l'axe 3 relatif à la protection sociale des groupes vulnérables et à la gestion des risques de catastrophes a retenu de s'organiser pour rendre compte des actions menées et des résultats obtenus dans le cadre de la composante réduction des risques de catastrophe..

2. Objectifs

2.1 Objectif global

Evaluation des actions menées dans la stratégie de réduction des risques de catastrophe au Sénégal.

2.2 Objectifs spécifiques :

- i. Effectuer un diagnostic situationnel des risques de catastrophe pouvant entraîner le basculement des populations vulnérables dans la pauvreté.
- ii. Effectuer une revue de programme ou initiatives de réduction des risques de catastrophes
- iii. Analyser la vision des acteurs et leurs perceptions sur les enjeux de la RRC
- iv. Analyser leurs contributions dans la RRC et identifier à partir d'une analyse de situation, les attentes des différents acteurs par rapport au projet de plateforme de RRC
- v. Analyser le niveau d'articulation des programmes RRC avec les objectifs de la SNPS et les indicateurs de suivi du DSRP
- vi. Participer à l'identification d'indicateurs spécifiques, complémentaires

3 Méthodologie

Nous faisons le suivi-évaluation des actions menées dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe pour déterminer quelles activités sont efficaces, efficaces et devant être étendues au niveau décentralisé, et quelles sont les activités sans grande rentabilité devant être stoppée et ou améliorées

Le système de suivi-évaluation semble essentiel pour :

- Etablir des indicateurs de performance pour les responsables de la mise en œuvre
- Détecter à temps les problèmes de mise en œuvre afin de leur apporter les solutions nécessaires compte tenu du caractère dynamique de toute planification
- Montrer l'efficacité et l'efficience des programmes « *provide early evidence of programme effectiveness* ».

Il s'agit de voir si les résultats escomptés sont entrain d'être atteints et quelle sont les modifications qui devraient être faites pour améliorer l'efficacité et/ou l'efficience des activités ou initiatives de réduction des risques de catastrophe au Sénégal.

3.1 Outils du suivi-évaluation dans la RRC

Toute action menée dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe doit provenir d'une bonne gestion des résultats fondés sur une bonne information, laquelle ne peut être

obtenue qu'avec des données exhaustives et fiables provenant de sources et d'acteurs divers. Les principaux outils de suivi-évaluation dont nous pouvons disposer sont :

- les rapports d'activité
- le plan de travail annuel
- les fiches de suivi des différentes activités RRC
- les documents qui décrivent les procédures techniques et financières

3.2 Méthode de collecte des données

Au delà de l'objectif de dresser un état des lieux, l'analyse situationnelle des risques de catastrophe est conduite de manière participative, avec l'originalité d'impliquer à tous les niveaux les principaux acteurs dans la stratégie de RRC (populations, Etat, ONG, partenaires au développement etc.). C'est pour cette raison que nous avons utilisé dans le cadre de ce diagnostic, une approche qualitative afin d'aller beaucoup plus en profondeur sur la problématique de la RRC. Des entretiens ont été effectués chez nos différentes cibles pour évaluer les différentes actions menées pour la réduction des risques de catastrophe. Les instruments ont fait l'objet d'un pré-test avant leur validation.

Nous avons commencé notre diagnostic situationnelle par une revue des initiatives de RRC, afin de voir ce qui a été fait jusque là, en termes d'actions dans ce secteur.

Des EIA (entretiens individuels approfondis) sont réalisés avec les principaux acteurs intervenant dans la problématique de la réduction des risques de catastrophe, afin de mesurer leur niveau de connaissance, mais aussi leur perception sur les enjeux de la RRC.

4. Analyse situationnelle des risques de catastrophe

4.1 Risque et exposition au risque

La réduction de la vulnérabilité implique la compréhension de la notion de risque, d'exposition au risque et les moyens les plus efficaces pour gérer ce risque. Le risque se caractérise donc par une distribution probable d'avènements. Selon Haroun TAZIEF, « *le risque est une menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations (...) dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre* ».

L'urbanisation rapide en constitue un exemple. La croissance des établissements non structurés et des bidonvilles au centre des agglomérations, qu'ils soient alimentés par les migrations internationales ou internes en provenance d'établissement urbains plus petits ou

des campagnes, a conduit à l'augmentation de cadres de vie instables. Ces établissements sont souvent situés dans des ravins, ou à proximité de pentes abruptes, le long des plaines inondables ou adjacents à des établissements industriels comme la SAR. Les moyens de subsistance en milieu rural sont mis en péril par l'impact au niveau local des changements climatiques ou de la dégradation de l'environnement au niveau mondial.

Les risques ne menacent pas seulement les individus et les ménages, mais aussi les communautés. En général, nous faisons la distinction entre risques qui affectent les communautés (risques collectifs appelés aussi « *risques covariants* ») et ceux qui affectent les individus (risques individuels ou risques « *idiosyncratiques* »). Il s'agit donc, d'événements à portée incertaine, qui lorsqu'ils se réalisent, deviennent des chocs. Les chocs peuvent être caractérisés par leur corrélation, leur fréquence et leur timing.

Encadré1. Exemples de risques par catégories



- (a) Risques naturels : sécheresse, inondations, dégradation des terres, etc.
- (b) Risques pour le capital humain (santé et accumulation d'éducation) : maladie, blessures, accidents, invalidité, épidémie (ex : paludisme), déperdition scolaire, etc.
- (c) Risques liés au cycle de vie : naissance, maternité, vieillesse, désagrégation familiale, mort, etc.
- (d) Risques sociaux : crime, violence, vol, soulèvements sociaux, guerre, etc.
- (e) Risques économiques : chômage, mauvaises récoltes, faillites d'entreprises, effondrement de la production, chocs de la balance des paiements, crise financière, crise du taux de change, etc.



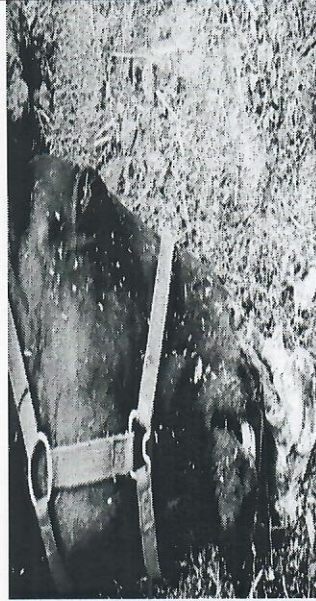
Source : Holzmann et Jorgensen, 2000

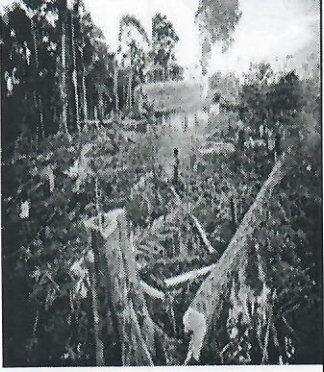

4.1. A/ Facteurs de basculement des populations vulnérables dans la pauvreté/ secteurs

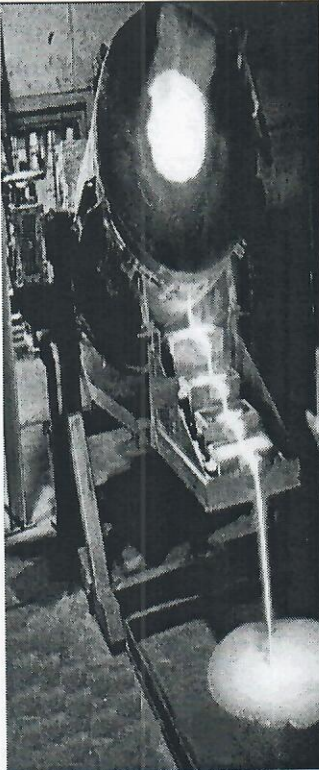
Réduire la vulnérabilité de notre société face aux différents risques majeurs auxquels elle est exposée est un enjeu qui nous concerne tous, du simple particulier aux pouvoirs publics. Cela passe à la fois par une meilleure construction, une culture et une conscience du risque mieux partagées, ainsi qu'une planification de la gestion de crise plus efficace. Or donc, la vulnérabilité caractérise la capacité d'une personne ou d'un bien à résister face à un risque donné.

Si les actions de prévention des risques majeurs se sont longtemps concentrées sur l'aléa et la prévention du risque, le rôle fondamental des actions de réduction de notre vulnérabilité est aujourd'hui parfaitement reconnu. La mise en œuvre de ces actions suppose une connaissance de la nature et du niveau de vulnérabilité des enjeux exposés. Elle dépend étroitement du type d'aléa considéré et des caractéristiques des enjeux, qu'ils soient humains, économiques ou techniques. Il est donc souvent compliqué de savoir exactement quoi faire en fonction de son exposition au risque et de ses moyens. Il existe des facteurs structurels de basculement des populations vulnérables dans la pauvreté. L'étude sur la pauvreté rurale de 1997 montre que les zones agro-sylvo- pastorales sont plus exposées aux risques de catastrophe. Les difficultés d'aménagement des forêts entravent l'extension des ressources. L'inventaire des risques de catastrophe dans les différents secteurs stratégiques permet de dresser le tableau suivant :

Secteurs Prioritaires	Risques de Catastrophe (facteurs de basculement)	Exemples	Illustrations
<p>Urbanisme et Habitat</p>	<p>Dégradation du cadre de vie</p> <p>Effondrements de bâtiments</p> <p>Mobilité urbaine</p> <p>Incendies</p>	<p>Bâtiments vétustes</p> <p>Nouveaux bâtiments dont la construction ne respecte pas les normes de sécurité</p> <p>Incendies de marché (plus de 20 cas entre 1993 et 2004, avec des dizaines de milliards de pertes matérielles)</p>	
	<p>Divorces</p> <p>Décès du principal soutien de famille</p> <p>Vieillesse</p> <p>Désaffiliation</p>	<p>Processus d'appauvrissement des ménages, difficultés dans l'alimentation et la satisfaction des besoins de base</p> <p>Développement de stratégies de survie individuelle et/ou</p>	

<p>Social</p>	<p>Pertes d'emploi dues à la fermeture d'entreprises</p>	<p>familiale ; Vulnérabilité économique, absence de ressources suffisantes, débrouillardise etc.</p> <p>Maladies du troisième âge, Perte de lien, manque de solidarité organique, processus d'individuation à la marge ; Chômage, perte de ressources, sous-emploi</p>	
<p>Santé</p>	<p>Maladies chroniques (Vih/Sida, Tuberculose, insuffisance rénale etc.)</p> <p>Epidémies</p> <p>Invalidité</p> <p>Gestion des déchets biomédicaux</p>	<p>Difficultés dans la prise en charge</p>	
<p>Agriculture et Elevage</p>	<p>Invasion acridienne</p> <p>Epizooties</p> <p>Risques aviaires</p> <p>Vol de bétails</p> <p>Risques météorologiques</p>	<p>Péril acridien de 1988 et de 2004, perte de récoltes</p> <p>Peste équine, perte de moyen de production</p> <p>Grippe aviaire</p> <p>Suicide égoïste des propriétaires de bétails</p> <p>Pluies hors saison de janvier 2002</p>	

<p>Environnement</p>	<p>Déforestation</p> <p>Sécheresse</p> <p>Inondations</p> <p>Pollutions</p> <p>Feux de brousse</p>	<p>Coupe abusive</p> <p>Dans plusieurs régions</p> <p>Eaux dans les quartiers flottants</p> <p>Dissémination de la faune et de la flore</p>	
<p>Transport</p>	<p>Accidents handicapants</p> <p>Accidents de la circulation (cérémonies religieuses)</p> <p>Infirmité</p> <p>Invalidité</p> <p>réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées (inflammables, explosives, toxiques, corrosives, radioactives)</p> <p>Déraillement de train</p>	<p>-L'explosion, l'émanation toxique, la pollution de l'environnement par déversement de produit des camions citernes.</p> <p>- Les Transports de Marchandises dangereuses représentent un risque spécifique de par leur diversité et la densité de leur trafic.</p> <p>Déraillements de trains des ICS transportant des produits dangereux</p>	

Minier et industriel	Produits toxiques	Utilisation abusive du cyanure et de l'arsenic dans le traitement industriel de l'or	
	Explosion	- explosion d'une citerne d'ammoniac à la Sonacos de Bel Air, à Dakar, avec un bilan de 30 morts et une centaine de blessés (1992);	
	Accidents de travail	Usage du mercure dans les activités d'orpaillage dans la zone de Kédougou Soutes de Sabodala, poudrière ; Invalidités	

4.1. B Qu'est ce qu'une catastrophe

Une catastrophe, quant à elle, est une grave interruption de fonctionnement d'une société, causant des pertes humaines matérielles ou environnementales que la société affectée ne peut surmonter uniquement avec ses propres ressources. Les catastrophes sont souvent classées en fonction de leur mode d'occurrence (Brusque ou progressif) ou de leur origine (naturelle, anthropique). Il s'agit donc d'un événement hors norme qui rompt les équilibres naturels, de façon temporaire ou définitive, tant dans le domaine des événements climatiques que dans celui des événements telluriques.

Selon EM.DAT (Emergency data base, banque de donnée du CRED), une catastrophe est donc un événement provoquant au moins une dizaine de morts et/ou affectant au moins une centaine de personnes et/ou conduisant à une déclaration d'Etat d'urgence.

5. Mécanismes de gestion du risque

5.1 Gestion des risques à priori

La gestion du risque à priori consiste en trois stratégies différentes : (a) les risques peuvent être réduits ou éliminés (réduction ou prévention du risque), (b) l'exposition au risque peut être diminuée, et (c) la compensation en cas de perte (atténuation du risque). La gestion des risques sociaux offre un cadre d'identification des stratégies appropriées de prévention, d'atténuation et d'adaptation devant minimiser l'impact de l'incidence nuisible des chocs.¹ Les stratégies de prévention réduisent la probabilité des risques. Elles réduisent l'impact potentiel de risques futurs. Les stratégies d'adaptation cherchent à répondre aux besoins des populations lorsqu'un choc est déjà survenu. Les instruments de gestion des risques peuvent être informels (fondés sur la famille ou sur le groupe social), axés sur le marché (comme l'assurance privée) ou des dispositions publiques. Les mécanismes de gestion des risques aux niveaux sociaux sont des interventions publiques destinées à aider les individus, les ménages et les communautés à mieux aplanir les cycles de revenus et de consommation, à réduire la probabilité de pertes dévastatrices de bien-être et à appuyer les ménages et individus qui se trouvent dans la pauvreté extrême. Il s'agit d'une définition large qui inclut des programmes comme la lutte contre les inondations et la prévention du paludisme. Ces interventions ne sont pas normalement envisagées selon la catégorisation plus étroite de programmes de protection sociale comme les pensions, la sécurité sociale, l'assurance et la mise en commun des risques, les interventions sur le marché du travail, l'assistance sociale et les filets de sécurité.

5.2.2 Gestion des risques à posteriori

Les instruments de gestion des risques à posteriori répondent aux pertes réalisées. Par exemple, une fois que les inondations se sont produites, faire face implique des activités pour éviter le basculement des sinistrés dans la pauvreté. Ces activités peuvent aller de la fourniture des filets de sécurité formels, à une aide alimentaire, et autres transferts qui aident les ménages à faire face aux effets adverses des risques.

¹ (Holzmann et Jorgensen, 1999 et 2001, Holzmann 2003).

Gestion du risque à posteriori → pertes subies après les inondations

Option : mener des actions pour faire face aux effets des inondations

Niveaux d'intervention :

Micro : Individu, ménages

Méso : Appui communautaire, ONG

Macro : ONG, Communauté, fonds de solidarité, Calamité etc.

Source : adapté de Siegel et al, 2001

En somme, nous pouvons retenir deux tendances générales dans la problématique de réduction des risques d catastrophe :

- Le risque de catastrophes graves dans les *zones sensibles*, là où les populations et les activités économiques sont fortement concentrées dans les zones exposées à des aléas d'envergure. Ces événements provoquent une grande médiatisation et conduisent souvent à des réponses significatives, y compris des initiatives pour réduire les risques dans les pays affectés.

- Le risque de pertes en biens et moyens de subsistance à petite échelle, parfois même sur de grandes étendues, où les populations et les activités économiques sont exposées à des aléas localisés, principalement liés au climat.

Ces événements sont généralement mal médiatisés et conduisent rarement à des changements politiques ou comportementaux.

Cependant, il semble clair que le gouvernement et les organisations ont reconnu le besoin d'appliquer en urgence la réduction des risques de catastrophe et ils répondent directement aux attentes et orientations du Cadre d'action de Hyogo.

5.2 Atouts et contraintes des principaux acteurs dans la gestion des risques de catastrophe

Les principaux acteurs de la gestion des risques de catastrophe sont les populations elles mêmes, les acteurs étatiques, les ONG, les bailleurs de fonds ou les organisations internationales.

- 5.2.1 Les populations

Atouts

Les populations sont sans conteste, les premiers acteurs de la prévention. A la fois victimes et protagonistes, elles ont su mettre en œuvre depuis des générations des mécanismes traditionnels de réponse aux catastrophes, particulièrement dans le cas de désastres récurrents (feux de brousse). Il existe en milieu rural des mécanismes informels de prévention des catastrophes, fondés sur un savoir faire traditionnel. Les cases servant d'habitation, généralement en forme de damier, sont systématiquement détachées des greniers, et séparées les unes des autres par des ruelles qui mènent au « *Penc* ».

Contraintes

Le champ d'action des populations reste souvent limité et axé davantage sur la préparation que sur la prévention en amont. Outre l'insuffisance de leurs moyens d'action face à l'ampleur de certains désastres, les phénomènes de migration ont contribué à une perte de mémoire collective qui amoindrit ce potentiel de réaction communautaire. Par ailleurs, l'évolution de certains phénomènes catastrophiques (la durée croissante des inondations, par exemple), tend à rendre moins efficaces ou plus difficiles à mettre en œuvre les mécanismes d'aide traditionnels. Enfin, l'augmentation de la vulnérabilité résulte aussi de facteurs externes comme l'expansion urbaine ou l'absence de réforme agraire, créant de nouveaux obstacles à la réponse traditionnelle des communautés.

5.2.2 Les acteurs étatiques

Aujourd'hui, les actions de l'Etat du Sénégal en matière de prévention des risques manquent souvent de lisibilité, les initiatives prises, sans doute trop rares, restent dispersées alors que l'expertise Sénégalaise, à travers ses réseaux scientifiques et techniques, son savoir faire, sont de fait largement mobilisés et reconnus de nos différents partenaires "extérieurs". En outre, la qualité du soutien de l'Etat du Sénégal aux pays sinistrés en période de crise (Algérie), est appréciée. Le ministère de l'intérieur, ministère de tutelle en charge de la prévention des risques, développe avec ses homologues des actions sectorielles, notamment dans les domaines des inondations, mais il est encore peu impliqué dans une politique de prévention des risques à laquelle pourraient également adhérer d'autres ministères en charge notamment

de l'équipement, de l'habitat et de la recherche. C'est plutôt à travers les actions de ministères et organismes qui interviennent plus traditionnellement au titre de l'aide à la gestion de crise que se traduit aujourd'hui la position Sénégalaise au regard des risques. Ainsi, différents acteurs étatiques essaient de s'approprier la problématique de la prévention et de la réduction des risques de catastrophe. Pour une meilleure lisibilité, il est important de relever les atouts et les contraintes des différents acteurs étatiques.

Le Ministère de l'intérieur

Atouts

La direction de la protection civile (DPC) est chargée de la prévention des risques de toute nature, ainsi que de la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre tous sinistres et catastrophes. A ce titre, elle procède à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires, qui régissent le domaine de la protection civile ; la conception générale des plans de secours dont le plan ORSEC ; l'identification et la mobilisation de moyens supplémentaires à engager en cas de catastrophe, pour un appui logistique aux équipes de secours ; l'étude des dossiers de lotissements de parcelles d'habitation, de construction ou de transformation des établissements recevant du public (ERP), des immeubles de grande hauteur (IGH), des immeubles d'habitation et établissements classés, en vue de s'assurer de leur conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Elle intervient également dans l'organisation de visites de prévention, le suivi de l'application des prescriptions de sécurité dans les établissements suscités ; la tenue et le suivi du fichier du personnel de réserve de la protection civile (personnel rayé du contrôle du Groupement National des Sapeurs-pompiers, volontaires de la Protection Civile etc.). La DPC assure l'encrage institutionnel du projet d'appui au programme national de prévention, de réduction des risques majeurs et de gestion des catastrophes naturelles au Sénégal dans le contexte de la réduction de la pauvreté. Ce projet définit le programme national et le cadre institutionnel à la réponse face aux risques majeurs de catastrophes. D'une part, le projet vise la création des conditions idoines pour le développement de la culture de la prévention, de la réduction des risques de catastrophe, et d'autre part, la promotion de l'intégration de la prévention, de la RRC dans les politiques de développement durable, de bonne gouvernance et de lutte contre la pauvreté. Le projet a bénéficié d'un financement de 750 000 dollars du PNUD pour une durée de deux ans (juin 2007-juin 2009), et s'occupe de quatre risques majeurs (inondations, risques industriels, risques maritimes, changements climatiques et risques agro sylvo-

pastoral). Beaucoup d'études sont disponibles, et il existe des cartographies sur des zones vulnérables, d'où la nécessité pour les actions ultérieures, d'intervenir dans la fourniture des données, l'appui logistique pour le développement des capacités, les études du sol, sur l'érosion côtière et la formulation de programmes de prévention. Le Groupement des Sapeurs pompiers n'a pas de volet chimique ni nucléaire, maritime. Le domaine principal est l'extinction des incendies.

Contraintes

La DPC n'a pas de directions régionales. Le partenariat avec le Centre de Suivi Ecologique, la météo et ASNAR est virtuel, faute de convention écrite. Il n'y a pas de relation hiérarchique entre la DPC et le Groupement des sapeurs pompiers, ce qui est une source d'inertie. Selon certains chercheurs, la mission de la DPC est trop réduite. Il y a une nécessité d'élargir la vision incluant les risques industriels, d'épidémies de déplacements de population. Les moyens logistiques et financiers pour le suivi opérationnel des activités de la DPC sont insuffisants. Il existe des difficultés dans la remontée des informations (faiblesse du niveau de connaissance de la population), dans le suivi des normes de construction (Etablissements classés n'ayant pas d'autorisation de construction), des difficultés de coordination (subordination), une absence de politique de prévention en RRC.

Le Ministère de l'habitat et du Patrimoine bâti

Atouts

Le ministère a mis en place un projet dont l'objectif fondamental est de permettre à chaque ménage victime des inondations d'accéder, en fonction de ses moyens et de ses besoins, à un logement décent apte à lui assurer une vie sociale harmonieuse et un bon équilibre familial. Il vise à obtenir dans les 5 ans à venir un parc de logements répondant aux besoins et à parvenir à une résorption totale de l'habitat insalubre afin de réduire les inondations qui représentent au Sénégal le risque naturel le plus courant. Pour ce faire, l'État met en place des subventions et prévoit des facilités de paiement pour les futurs occupants de lieux.

Ce projet prévoit ainsi d'accroître la résilience aux inondations des populations en investissant dans la construction et la valorisation de logements sociaux et la

réalisation d'ouvrages hydrauliques et d'assainissement, en protégeant et en réhabilitant les écosystèmes dans les *Niaye*.

Les actions envisagées par le projet visent donc à ralentir le rythme de dégradation des espaces urbains et à réduire les risques d'inondation dans une perspective de développement durable.

L'objectif tend au fur et à mesure à revitaliser les nappes, marigots et bas fonds et à réaliser les ouvrages adéquats de gestion des eaux pluviales.

Le programme *Jaxaay* de lutte des inondations s'appuie donc sur trois étapes :

1. Eriger les réductions des risques d'inondation en priorité nationale ;
2. Identifier les zones inondées et inondables et passer à l'action pour réduire la vulnérabilité des bas fonds ;
3. Réduire les risques et accroître la résilience aux inondations des populations par la construction d'une Cité moderne sur une plate-forme surélevée, avec un système d'évacuation des eaux de pluie et des eaux usées.

Suite à un recensement des victimes des inondations et des populations occupant les voies d'accès aux sites du projet et sur les impenses, les populations les plus touchées par les eaux seront installées dans des abris provisoires, leur prise en charge étant contenue dans le plan ORSEC. Il reste que certains logent toujours dans ces conditions difficiles. Le projet s'atèle à remédier à cette situation par leur relogement progressif dans les maisons *Jaxaay*. Ce projet a bénéficié de la collaboration des autorités locales autant au niveau des préfets que des responsables de quartiers, qui avaient chacun un rôle à jouer. Au total, il y avait 4000 bâtiments à démolir.

Contraintes

Partant du fait que la vulnérabilité aux aléas d'inondations est accrue par :

- L'installation anarchique des populations sur le système absorbant des eaux de pluies qui est principalement constitué par les sables dunaires (réservoir de stockage des eaux de ruissellement) et par l'occupation des endroits *non aedificandi* avec la construction dans les bas-fonds exposés aux aléas (*Niayes*, zone de captage) ;
- La construction d'infrastructures qui ne tiennent pas compte du milieu et qui entraînent ainsi des modifications sur l'écoulement naturel des eaux et sur

l'imperméabilité de sols ; il urge pour l'Etat du Sénégal de prendre l'engagement et des mesures hardies pour réduire les risques d'inondations en mobilisant des moyens réglementaires, financiers et techniques, qui jusque là font défaut, au service de ce qui est devenu une véritable politique nationale. Cette politique se met en place à travers un plan spécial appelé le « Plan Jaxaay » qui malheureusement suscite beaucoup d'interrogations.

Le Ministère de la famille

Atouts

Le ministère a mis en place, un fonds de solidarité nationale créé en 2002 en tant qu'agence autonome pour offrir un soutien aux pauvres (*faire face au risque*). Les premières actions de gestion des risques à priori, ont été fournies en réponse aux inondations de 2003 dans la région de Matam et de Tambacounda. Ces actions consistaient à offrir des matériels (matelas, draps, couvertures, riz et autres besoins de base), mais également, à donner une compensation financière (100 000 f par décès et 5000 francs par blessé). En 2005 (année de référence pour les inondations), l'Etat avec le budget de consolidation d'investissement (BCI) et un mandat autorisant la collecte de fonds privés (journées de solidarités) a consacré 850 000 000 FCFA pour la prise en charge matérielle et sanitaire des sinistrés (17 442 sinistrés pris en charge à Dakar et 18 000 dans les régions de Tamba et Matam).

Contraintes

Des difficultés de suivi et d'évaluation des actions sont notées par rapport à la distribution des secours au niveau local.

Ministère de l'agriculture

Atouts

Le ministère intervient dans la réduction et la gestion des risques de catastrophe à travers le fonds de sécurisation du crédit agricole (FSCA) qui regroupe le fonds de bonification (FB) créé pour améliorer l'accès des producteurs ruraux au crédit, réduire leur charge financière, partant, accroître les rendements de l'agriculture ; le fonds de calamité (FC) pour aider les producteurs ruraux à faire face aux catastrophes ou calamités naturelles ; et le fonds de garantie (FG) qui couvre partiellement le risque de crédit des prêts à l'agriculture et à l'élevage. Concernant le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, ils interviennent dans la gestion des risques de

crises alimentaires qui menacent en permanence les populations du monde rural, et qui sont consécutives aux aléas ou calamités naturelles (inondations, désertification, déficit pluviométrique...). L'Etat intervient à travers le Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PNASA) pour réduire les risques d'insécurité alimentaire. Le PNASA préconise dans sa composante 2, la mise en place d'un système d'alerte rapide permettant de prévenir les risques de crises alimentaires et la prise rapide des décisions pour répondre à des situations d'urgence. Le Système d'Alerte Précoce (SAP) a été créé par le Secrétariat Exécutif du Conseil National à la Sécurité Alimentaire (SECNSA) avec l'appui de la FAO.

En effet, le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire intervient dans l'élaboration de la stratégie nationale de sécurité alimentaire. Il a pour objectifs de Réduire les risques d'insécurité alimentaire, d'assurer la qualité sanitaire des aliments, d'aider à la mise en cohérence des politiques sectorielles. Le SECNSA dans le cadre de sa mission d'appui conseil, donne son avis aux autorités sur les risques identifiés et les décisions à prendre face aux situations d'urgence. Il assure le pilotage du Système d'Alerte Précoce (SAP) qui, en tant qu'unité d'observation, d'analyse et d'information permet prévenir et de gérer les crises alimentaires sur toute l'étendue du territoire. En effet, le SAP assure le traitement des données collectées par les comités régionaux de sécurité alimentaire et transmet l'information aux autorités étatiques (Primature). Un bulletin d'information sur la situation alimentaire et nutritionnelle du pays est édité tous les deux mois et au besoin, le SAP élabore des notes d'informations transmises au Premier Ministre pour une prise de décision face à une situation de crise.

Les Comités Régionaux de Sécurité Alimentaire sont présidés par les Gouverneurs de régions et se chargent régulièrement de faire l'état des lieux sur la situation alimentaire et nutritionnel de leurs localités respectives et de faire l'expression des besoins.

Contraintes

Les services du ministère de l'agriculture jugent insuffisantes les ressources allouées, et émettent des réserves dans le mode d'allocations des fonds de calamités. L'assistance sociale et les opérations de type filets de sécurité souffrent de la dispersion des actions et de la multiplicité sans cohérence des acteurs et des initiatives. La distribution alimentaire n'est pas perçue comme étant un mécanisme formel de gestion des risques à posteriori. Nous pouvons aussi signaler le manque de ressources pour mener des activités de suivi régulier.

Ministère de l'environnement

Atouts

La direction de l'Environnement et des Etablissements Classés du ministère de l'environnement intervient dans les domaines industriels (risque et contrôle pollutions), la gestion des produit chimiques et des déchets dangereux, les études d'impacts environnementale et la protection du littoral. Les services de l'environnement travaillent avec la DPC, dans les domaines suivants :

- Risques industriels majeurs,
- épidémie,
- pollution marine,
- feux de brousse.

La direction de l'environnement participe activement à la définition de politiques ou programmes dans le domaine de la RRC et a initié les actions suivantes dans son domaine d'intervention:

- Carte des risques industriels majeurs,
- Stratégie de gestion des produits chimiques et accidents lies aux produits chimiques,
- Politique de gestion du littoral,
- Stratégie d'intervention d'urgence en cas de pollution en mer par hydrocarbure,
- Elaboration d'un plan national d'adaptation aux changements climatiques,
- Etiquetage des produits chimiques

Ces activités sont réalisées avec le soutien du gouvernement et des partenaires au développement.

Contraintes

Il faut souligner la relativité de cette énumération vu la nature et l'importance des risques de catastrophe. S'agissant de la politique de RRC, la direction de l'environnement compte s'approprier le concept RRC, et aller plus loin dans les actions jugées éparses, car, il reste

beaucoup à faire dans la gestion des risques de catastrophe, et que le concept de RRC est jusque là mal connu.

Le Ministère de l'industrie

Atouts dans la RRC

La direction de l'industrie est chargée de la mise en œuvre de la politique industrielle définie par le Président de la République. L'Industrie au sens large : son environnement, son encadrement, la stratégie à mettre en œuvre, ses aspects techniques (risques industriels, problèmes environnementaux (nuisances pollutions), économiques, sociaux, etc. Les principales cibles de la direction sont : les industries et leurs responsables, les structures patronales (CNP, CNES, CCIAD, MDES, les investisseurs les porteurs de projet, les partenaires au Développement), les structures d'appui ou de mise en œuvre de la politique industrielle (structures de Normalisation, d'innovation, de sous-traitance, de propriété industrielle, promotion de sites industriels, etc.). Les risques les plus fréquents rencontrés dans l'industrie sont : l'explosion, l'incendie, fuites de gaz ou autres produits dangereux ; accidents routier ou ferroviaire ; dégagement de gaz ou de fumées nocives, déversement de produits dangereux. La direction de l'industrie est informée de l'existence des programmes de la DPC (Projet RRC, Plan ORSEC, Plan de Contingence), en termes d'activités, la direction procède par l'identification et la gestion des risques industriels avec des visites de sécurité et de prévention dans l'industrie, la validation de POI ; validation d'évaluations environnementales. Elle intervient dans les relations avec les industries pour les quelles elle assure la tutelle. La direction de l'industrie peut intégrer dans ses lignes d'actions la gestion des catastrophes de manière plus effective sous l'angle RRC (assistance technique, formation, sensibilisation, accompagnement, etc.). La Direction de l'Industrie est souvent invitée à prendre part aux rencontres organisées par la DPC sur la définition de politique et programme de RRC. Elle participe également à l'élaboration de stratégies et politiques dans d'autres secteurs. La direction de l'industrie participe à tout ce qui touche à la gestion des risques industriels, en s'impliquant dans l'identification et la gestion des risques industriels, en participant à des visites de sécurité et de prévention dans l'industrie, et à la validation de POI et d'évaluations environnementales.

La Direction de l'Industrie est membre du Comité de Pilotage sur la Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes en milieu industriel. Gestion concertée des risques industriels (théorique : politiques et stratégies ; pratique : toutes actions de terrain). La RRC est donc une stratégie pratique et efficace d'une prise en compte effective de la gestion des risques industriels majeurs dans la politique industrielle de la direction. En ce qui concerne les initiatives en cours ou les perspectives dans le domaine de la RRC, la direction de l'industrie entreprend la délocalisation des industries dangereuses et très polluantes de la Baie de Hann en partenariat avec d'autres structures. Mais cette initiative est très timide. Elle a aussi initié la mise en place de Plans d'Urgence (PU) ou Plan Particulier de Prévention (PPI) dans des sites industriels.

Contraintes

Elle n'a certes pas intégré la RRC ; mais compte contribuer activement. Toutefois, la direction a émis le besoin en formation en matière de prévention et gestion des risques de catastrophe pour une meilleure visibilité de ses actions.

Le ministère de l'éducation

Atouts

Les services du ministère de l'éducation nationale sont conscients des risques majeurs de catastrophe (Produits chimiques non contrôlés, constructions hors norme, inondation, accidents de circulation, incendies, noyades/naufrages).

Le ministère compte jouer un rôle important dans la mise en forme de la plateforme en éduquant, formant et sensibilisant les populations à tous les niveaux. Pour jouer ce rôle, le ministère de l'éducation compte mobiliser la communauté éducative au service de Plateforme RRC, notamment à travers les curricula et des activités d'information, d'éducation et de communication (IEC). Pour cela, il faut une meilleure définition de la politique de RRC, un développement des compétences par rapport aux risques de catastrophe, tout en ayant une visibilité claire de l'état des lieux sur les initiatives RRC.

Contraintes

Le ministère n'a pas véritablement des relations de partenariat en matière de gestion des risques de catastrophe avec la direction de la protection civile (DPC). Les initiatives et programmes de la DPC sont presque méconnus des services de l'éducation nationale.

Les actions de RRC sont méconnues parce que mal vulgarisées et mal comprises. Il y a donc un sérieux problème d'appropriation des initiatives RRC par ses acteurs. Le ministère n'a

jamais financé des activités de RRC pour d'autres partenaires. Mais en termes de perspectives, il prévoit une élaboration d'un document de politique en RRC dans le secteur de l'éducation, et une définition de stratégies d'interventions et un plan d'action.

Les dispositions organisationnelles pour intervenir dans la RRC sont à définir, après la connaissance de la politique de la Plateforme RRC.

Le Ministère des transports terrestres, maritimes et aériens

Atouts

La direction des transports terrestres donne la priorité à la prévention des accidents de circulation (accidents handicapants). Comme stratégie de réduction des risques de catastrophe, la direction a proposé le renouvellement du parc automobile, notamment celui des cars rapides. La première étape est en cours. Cette mesure sera élargie aux camions et taxis. Il est prévu la mise en place d'un centre de contrôle technique qui est actuellement en phase d'être finalisé.

S'agissant de la direction des transports aériens, les services de la météorologie dispose de 37 stations et de plusieurs applications dans le domaine maritime, agricole, aéronautique avec des informations grand public et spécialisées (non diffusées). Plusieurs outils de communication sont disponibles et le service météo élabore un bulletin d'alerte destiné aux autorités spécialisées. Les autorités étatiques sont saisies en cas d'urgence. Des analyses sont faites sur la direction de propagation des risques pour permettre d'envisager des stratégies d'anticipation. La météo dispose d'une base de données à l'échelle local pour orienter le paramétrage des infrastructures en terme de prévention ou d'adaptation des risques

Contraintes

Il y a donc une nécessité d'intégrer la Direction des transports et le CETUD pour s'occuper de cette question dans la plateforme. Comme préoccupations majeures, il y a le transport des matières dangereuses (explosifs, ammoniacque...) devant faire l'objet d'une législation, l'absence de plan national de sécurité routière. Ce dernier point doit faire l'objet de consensus dans la plateforme. Pour les acteurs au niveau des transports terrestres, la DPC doit être en amont pour pouvoir intervenir dans la gestion des problèmes de sécurité et non en aval.

Direction de la planification nationale du ministère de l'économie et des finances (MEF)

Atouts

Sous la tutelle du MEF, la direction de la planification nationale intervient dans les domaines de la planification nationale, planification régionale et locale, pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La direction de la planification a pour objectif global la promotion du développement économique et social. Depuis la création du comité national, la direction de la planification entretient des relations formelles et horizontales avec la DPC en siégeant dans le comité national de lutte contre les catastrophes naturelles.

Elle a des initiatives en cours (perspective) dans le domaine de la RRC, notamment la prise en compte des politiques et stratégies en matière de RRC, dans les différents plans de développement par les différentes commissions de planification et dans les secteurs du plan où il y a RRC (agriculture, élevage, transport, bâtiment etc.)

Il existe à la direction du plan, une division chargée de la RRC qui intègre la politique RRC dans les commissions de planification.

Cependant, la direction de la planification compte jouer un rôle important dans la plateforme de RRC, en participant aux différentes réunions et à d'autres tâches connexes, mais aussi, en bénéficiant d'une formation en matière de RRC.

Contraintes

Elle intervient toujours en amont sur les politiques et stratégies à mettre en œuvre en matière de RRC), et n'a pas véritablement initié des actions de RRC dans ses domaines de compétence.

S'agissant de la politique de RRC, elle considère que les risques et préventions ne sont pas bien pris en compte dans les politiques et stratégies des différents plans de développement (PODES, PRDI, PLD, PIC, DSRP, OMD, SCA, SRAT), les textes réglementaires existent et bien élaborés mais ne sont jamais correctement appliqués dans le temps et dans l'espace. Des secteurs comme la construction, le transport, les produits chimiques, ne sont pas maîtrisés.

- 5.2.3 Les ONG

Atouts

En tant qu'acteurs au développement, les ONG sont conscientes de la nécessité absolue de promouvoir au niveau national une culture de la prévention et d'impliquer les citoyens à

soutenir l'effort du gouvernement pour lutter contre les catastrophes, et sécuriser les investissements. Les organisations de la société civile, sont bien outillées pour apporter des solutions aux préoccupations des populations. Certaines organisations nationales et internationales pensent pouvoir de par leurs capacités, contribuer efficacement à la mise en œuvre des politiques nationales de protection civile, si elles étaient impliquées.

Nous pouvons citer entre autres organisations, OCHA qui est une structure de coordination qui a un mandat des Nations Unies pour jouer un rôle d'interface et de facilitation entre la plateforme nationale et les partenaires techniques et financiers. Il a des avantages comparatifs en terme de compétences techniques pour le renforcement capacité de préparation, des plans de contingence ou des outils de gestion des catastrophes. Il peut aider sur le plan technique à développer des indicateurs de vulnérabilité. Il peut aussi apporter une contribution de taille dans les domaines suivant :

- Information stratégique niveau international africain et régional ;
- Mobilisation des ressources ;
- Evaluation des besoins ;
- Echange de bonnes pratiques.

L'objectif majeur d'OCHA vise alors au renforcement des capacités nationales en matière de gestion des catastrophes naturelles soudaines. Cette contribution est articulée autour d'une assistance aux Etats pour :

1. Elaborer des plans de contingence/plans d'intervention d'urgence devant permettre aux Etats d'être mieux préparés à faire face, dans l'immédiat, aux situations de catastrophe. A cela s'ajoute l'appui pour la mise en place des cadres de planification à moyen et long terme ;
2. Elaborer des législations nationales pour permettre aux Etats de clarifier et de résoudre le problème récurrent lié à l'ambiguïté des cadres institutionnels permettant notamment l'application des mesures d'urgence, mais aussi leur financement ;
3. Conduire des sessions de formation notamment avec le DMTP/PNUD.

Pour la mise en œuvre de la stratégie le déploiement des missions d'évaluation sur le terrain afin d'être mieux imprégné des réalités et des aspirations concrètes de différents pays en matière de planification préalable et de préparations aux situations de catastrophes est prévu. Le choix des pays est essentiellement motivé par des considérations objectives (volonté nationale, impact socio-économique, vulnérabilité etc....).

OCHA dispose d'instrument de mobilisation de financement CERF et CAP (fond d'urgence) pour le financement de la prise en charge des crises. L'insuffisance de ces instruments réside dans la préparation des crise ou la prévention du risque. Les instruments disponibles au